

La Croix, 6 mars 2013

## « La manif pour tous » privée d'audition au Sénat

Le collectif souhaitait exposer à la commission des lois ses arguments contre le « mariage pour tous ».

Le rapporteur, Jean-Pierre Michel, lui a adressé une fin de non-recevoir en l'accusant « d'homophobie ».

Demandant à être entendu par la commission des lois du Sénat, dans le cadre des auditions sur l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe, le collectif « La manif pour tous » a reçu une fin de non-recevoir de la part de Jean-Pierre Michel (PS), vice-président de la commission et rapporteur du texte. Dans une lettre datée du 26 février, qui vient d'être rendue publique par ses destinataires, le sénateur de la Haute-Saône développe plusieurs arguments pour justifier son refus.

Jean-Pierre Michel explique en effet être « extrêmement réservé vis-à-vis du collectif ». Détaillant, sur un ton accusateur : « Mon point de vue est clair, vous représentez la pire des homophobies qui soit. (...) Vous êtes dans le déni d'homophobie, comme d'ailleurs sont dans le déni de racisme. » Des propos qui ont scandalisé et choqué les représentants du collectif organisateur de la grande manifestation du 13 janvier dernier.

« Toute cette lettre est remplie d'altérations et de suspensions inacceptables », insurge Frigide Barjot, fondatrice de « La manif pour tous ». Je suis scandalisée que le vice-président de la commission des lois se

permette d'outrepasser son mandat et sa fonction en se donnant le droit de nous insulter. Dire que s'opposer au projet de loi c'est être homophobe, c'est faire d'une opinion un délit. Cette politique de la pensée est extrêmement dommageable, alors qu'on espérait un débat plus serein au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, ce qui démontre qu'il ne nous reste plus que la rue, le 24 mars, pour nous faire entendre du législateur. »

« Nous avons reçu ensemble tous les cultes et toutes les associations représentatives concernées », insiste Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois.

« C'est un choc très profond de voir le rapporteur de la commission des lois du Sénat se livrer dans une lettre officielle à de la diffamation en nous assimilant à des homophobes et des racistes », renchérit Xavier Bongibault, un des porte-parole du collectif et fondateur de l'association « Plus gay sans mariage ». « Nous avons été reçus en audience privée par le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Erawan Binet, nous pensions donc recevoir une réponse positive de la part de Jean-Pierre Michel, qui avait la possibilité de procéder de même. » L'ensemble des porte-parole du

collectif prépare une réaction commune pour demain matin.

Président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS) refuse de commenter les propos de son « ami », tout en semblant implicitement s'en démarquer. « C'est la réponse de Jean-Pierre Michel, qui s'est exprimé avec beaucoup de clarté, conformément à sa personnalité et à ses convictions, que je respecte », assure le sénateur du Loiret. « J'en suis sûr, nous avons reçu ensemble tous les cultes et toutes les associations représentatives concernées », insiste surtout Jean-Pierre Sueur. Les manifestants étaient donc bien représentés parmi les personnes auditionnées. »

Dans sa missive, Jean-Pierre Michel, qui mentionne au passage être lui-même « catholique », affirme avoir été « choqué » par des propos tenus par des participants lors de la première manifestation du 17 novembre 2012, ainsi que par Xavier Bongibault, qui avait déclaré, le 13 janvier 2013, que « dire que tous les homos ont pour seul instinct sexuel leur orientation sexuelle, c'est la ligne qui était défendue par un homme que l'Allemagne a bien connu à partir de 1933 et c'est la ligne que François Hollande défend aujourd'hui ». Des propos que son auteur avait ensuite regrettés. Ces déclarations n'avaient cependant pas empêché trois représentants du collectif - Virginie Tellene (Frigide Barjot), Laurence Tchong et Jean-Pier Delaume-Myard - d'être reçus, le 25 janvier, à l'Élysée, par François Hollande lui-même.

LAURENT DE BOISSIEU